

Vertrieb/Distributeur/Distribuzione/Dealer

Maagtechnic AG

Sonnentalstrasse 8

CH-8600 Dübendorf 1
Schweiz

Kundenservice
T.: +41 848 111 333
info-ch@maagtechnic.com

Im Notfall: Toxikologisches Zentrum Tel. 145 / +41 44 251 51 51

MOLYKOTE(R) D PASTE

Version 1.2 Date de révision: 06/04/2015 Numéro de la FDS: 844038-00003 Date de dernière parution: 25.03.2015
Date de la première version publiée: 26.11.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : MOLYKOTE(R) D PASTE

Code du produit : 00000000001206605

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Lubrifiants et additifs de lubrifiant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Dow Corning Europe S.A.
rue Jules Bordet - Parc Industriel - Zone C
B-7180 Seneffe

Téléphone : English Tel: +49 611237507
Deutsch Tel: +49 611237500
Français Tel: +32 64511149
Italiano Tel: +32 64511170
Español Tel: +32 64511163

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : sdseu@dowcorning.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Dow Corning (Barry U.K. 24h) Tél: +44 1446732350
Dow Corning (Wiesbaden 24h) Tél: +49 61122158
Dow Corning (Seneffe 24h) Tél: +32 64 888240
Centre antipoisons : +32 (0)70 245 245 (24/24, produits dangereux seulement)

SECTION 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Étiquetage supplémentaire:

MOLYKOTE(R) D PASTE

Version 1.2 Date de révision: 06/04/2015 Numéro de la FDS: 844038-00003 Date de dernière parution: 25.03.2015
 Date de la première version publiée: 26.11.2014

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**

Nature chimique : Composés inorganiques et organiques dans de l'huile minérale

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistre- ment	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
Dihydroxyde de calcium	1305-62-0 215-137-3	Xi; R41-R37/38	Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318 STOT SE3; H335	>= 30 - < 50
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5 232-455-8 01- 2119487078-27	Xn; R65	Asp. Tox.1; H304	>= 20 - < 30
Distillats naphéniques lourds (pétrole), hydro- traités	64742-52-5 265-155-0	Xn; R65	Asp. Tox.1; H304	>= 1 - < 10
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), dépa- raffinés au solvant	64742-65-0 265-169-7	Xn; R65	Asp. Tox.1; H304	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- Protection pour les secou-ristes : Sa manipulation ne nécessite aucune précaution particulière de la part des secouristes.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

MOLYKOTE(R) D PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.03.2015
1.2	06/04/2015	844038-00003	Date de la première version publiée: 26.11.2014

yeux	Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
En cas d'ingestion	: En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO ₂) Poudre chimique sèche
Moyens d'extinction inappropriés	: Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
Produits de combustion dangereux	: Oxydes de métaux Oxydes de carbone Oxydes de phosphore Formaldéhyde

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers	: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement de protection individuelle.
Méthodes spécifiques d'extinction	: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Évacuer la zone.

MOLYKOTE(R) D PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.03.2015
1.2	06/04/2015	844038-00003	Date de la première version publiée: 26.11.2014

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Conseils pour une manipulation sans danger : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.

Mesures d'hygiène : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant

MOLYKOTE(R) D PASTE

Version 1.2 Date de révision: 06/04/2015 Numéro de la FDS: 844038-00003 Date de dernière parution: 25.03.2015
 Date de la première version publiée: 26.11.2014

l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants : Oxydants forts

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Ces précautions concernent uniquement la manipulation à température ambiante. Une utilisation à des températures élevées ou les applications par aérosol/ pulvérisation peuvent nécessiter des précautions supplémentaires.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Dihydroxyde de calcium	1305-62-0	VME (poussières inhalables)	5 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health			
		VME (poussières inhalables)	5 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		TWA	5 mg/m ³	91/322/EEC
Information supplémentaire	Les données scientifiques existantes concernant les effets sur la santé semblent être particulièrement limitées, Indicatif			
cires de paraffine et cires d'hydrocarbures	8002-74-2	VME (fumées alvéolaires)	2 mg/m ³	CH SUVA

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Dihydroxyde de calcium : Utilisation finale: Travailleurs
 Voies d'exposition: Inhalation
 Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux
 Valeur: 4 mg/m³
 Utilisation finale: Travailleurs
 Voies d'exposition: Inhalation
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
 Valeur: 1 mg/m³

MOLYKOTE(R) D PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.03.2015
1.2	06/04/2015	844038-00003	Date de la première version publiée: 26.11.2014

Utilisation finale: Consommateurs
 Voies d'exposition: Inhalation
 Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux
 Valeur: 4 mg/m³
 Utilisation finale: Consommateurs
 Voies d'exposition: Inhalation
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
 Valeur: 1 mg/m³

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Dihydroxyde de calcium	:	Eau douce Valeur: 0,49 mg/l Eau de mer Valeur: 0,32 mg/l Utilisation/rejet intermittent(e) Valeur: 0,49 mg/l Station de traitement des eaux usées Valeur: 3 mg/l Sol Valeur: 1080 mg/kg
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	:	Oral(e) Valeur: 9,33 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique**

Des substances dangereuses peuvent se former lors de l'utilisation (voir chapitre 10).
 Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
 Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Lunettes de sécurité

Protection des mains

Remarques : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du corps : Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

Filtre de type : Particules organiques et vapeur de type organique (A-P)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect : pâte

MOLYKOTE(R) D PASTE

Version 1.2 Date de révision: 06/04/2015 Numéro de la FDS: 844038-00003 Date de dernière parution: 25.03.2015
Date de la première version publiée: 26.11.2014

Couleur	: blanc cassé
Odeur	: légère
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Non applicable
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non classé comme danger d'inflammabilité
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: 1,27
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, dynamique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

MOLYKOTE(R) D PASTE

Version 1.2	Date de révision: 06/04/2015	Numéro de la FDS: 844038-00003	Date de dernière parution: 25.03.2015 Date de la première version publiée: 26.11.2014
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Poids moléculaire : Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Non classé comme danger de réactivité

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Une utilisation à des températures élevées peut former des composés hautement dangereux.
Peut réagir avec les agents oxydants forts.
Des produits de décomposition dangereux se formeront à des températures élevées.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique : Formaldéhyde

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Informations sur les voies d'exposition probables : Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**Dihydroxyde de calcium:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 425
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée

: DL50 (Lapin): > 2.500 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

MOLYKOTE(R) D PASTE

Version 1.2	Date de révision: 06/04/2015	Numéro de la FDS: 844038-00003	Date de dernière parution: 25.03.2015 Date de la première version publiée: 26.11.2014
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Huile minérale blanche (pétrole):

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,53 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,53 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Remarques: Selon les données provenant de composants

MOLYKOTE(R) D PASTE

Version 1.2 Date de révision: 06/04/2015 Numéro de la FDS: 844038-00003 Date de dernière parution: 25.03.2015
Date de la première version publiée: 26.11.2014

similaires

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Remarques: Basé sur des données expérimentales

Composants:**Dihydroxyde de calcium:**

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Irritation de la peau

Huile minérale blanche (pétrole):

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Distillats naphéniques lourds (pétrole), hydrotraités:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Remarques: Basé sur des données expérimentales

Composants:**Dihydroxyde de calcium:**

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

Huile minérale blanche (pétrole):

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Distillats naphéniques lourds (pétrole), hydrotraités:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

MOLYKOTE(R) D PASTE

Version 1.2 Date de révision: 06/04/2015 Numéro de la FDS: 844038-00003 Date de dernière parution: 25.03.2015
Date de la première version publiée: 26.11.2014

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**Huile minérale blanche (pétrole):**

Type de Test: Test de Buehler

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: négatif

Distillats naphéniques lourds (pétrole), hydrotraités:

Type de Test: Test de Buehler

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant:

Type de Test: Test de Buehler

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**Dihydroxyde de calcium:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Huile minérale blanche (pétrole):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules
de mammifères
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de
mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Méthode: OCDE ligne directrice 474

MOLYKOTE(R) D PASTE

Version 1.2 Date de révision: 06/04/2015 Numéro de la FDS: 844038-00003 Date de dernière parution: 25.03.2015
Date de la première version publiée: 26.11.2014

Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**Dihydroxyde de calcium:**

Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 104 semaines
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Huile minérale blanche (pétrole):

Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 24 Mois
Résultat: négatif

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités:

Espèce: Souris
Voie d'application: Contact avec la peau

MOLYKOTE(R) D PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.03.2015
1.2	06/04/2015	844038-00003	Date de la première version publiée: 26.11.2014

Durée d'exposition: 78 semaines
Méthode: OCDE ligne directrice 451
Résultat: négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant:

Espèce: Souris
Voie d'application: Contact avec la peau
Durée d'exposition: 78 semaines
Méthode: OCDE ligne directrice 451
Résultat: négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**Dihydroxyde de calcium:**

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Huile minérale blanche (pétrole):

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération
Espèce: Rat
Voie d'application: Contact avec la peau
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduction et le développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Contact avec la peau
Résultat: négatif

MOLYKOTE(R) D PASTE

Version 1.2 Date de révision: 06/04/2015 Numéro de la FDS: 844038-00003 Date de dernière parution: 25.03.2015
Date de la première version publiée: 26.11.2014

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduction et le développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Contact avec la peau
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**Dihydroxyde de calcium:**

Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

Remarques: La substance est inextricablement liée au produit et ne contribue donc pas au risque d'inhalation des poussières.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à dose répétée**Composants:****Huile minérale blanche (pétrole):**

Espèce: Rat

LOAEL: 160 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 90 d

Espèce: Rat

LOAEL: ≥ 1 mg/l

Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)

Durée d'exposition: 4 w

Méthode: OCDE ligne directrice 412

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités:

Espèce: Rat

NOAEL: $> 0,98$ mg/l

Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)

Durée d'exposition: 28 d

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

MOLYKOTE(R) D PASTE

Version 1.2	Date de révision: 06/04/2015	Numéro de la FDS: 844038-00003	Date de dernière parution: 25.03.2015 Date de la première version publiée: 26.11.2014
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant:

Espèce: Lapin

NOAEL: 1.000 mg/kg

Voie d'application: Contact avec la peau

Durée d'exposition: 4 w

Méthode: OCDE ligne directrice 410

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Espèce: Rat

NOAEL: > 980 mg/m³

Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)

Durée d'exposition: 4 w

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**Huile minérale blanche (pétrole):**

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****Dihydroxyde de calcium:**

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Gasterosteus aculeatus (épinoche)): 457 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 49,1 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	: EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 79,22 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201

MOLYKOTE(R) D PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.03.2015
1.2	06/04/2015	844038-00003	Date de la première version publiée: 26.11.2014

- CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):
184,57 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les bactéries : CE50 : 300,4 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 32 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr
- Huile minérale blanche (pétrole):**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
- Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants

MOLYKOTE(R) D PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	06/04/2015	844038-00003	25.03.2015
			Date de la première version publiée:
			26.11.2014

similaires

Toxicité pour les bactéries : NOEC : > 1,93 mg/l
Durée d'exposition: 10 min
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 10 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les bactéries : NOEC : > 1,93 mg/l
Durée d'exposition: 10 min
Méthode: DIN 38 412 Part 8
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 10 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:****Huile minérale blanche (pétrole):**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 31 %

MOLYKOTE(R) D PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.03.2015
1.2	06/04/2015	844038-00003	Date de la première version publiée: 26.11.2014

Durée d'exposition: 28 jr

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
 Biodégradation: 2 - 4 %
 Durée d'exposition: 28 jr
 Méthode: OCDE ligne directrice 301B

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
 Biodégradation: 2 - 8 %
 Durée d'exposition: 28 jr
 Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
 Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
 Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.
 Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

MOLYKOTE(R) D PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.03.2015
1.2	06/04/2015	844038-00003	Date de la première version publiée: 26.11.2014

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Seveso II - Directive 2003/105/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

		Quantité 1	Quantité 2
13	Produits dérivés du pétrole: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) ga- zoles (gazole Diesel, ga- zole de chauffage domes- tique et mélanges de ga- zoles compris)	2.500 t	25.000 t

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

34	Produits dérivés du pétrole et carburants de substitu- tion: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (ga- zole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles com- pris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dan- gers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).	2.500 t	25.000 t
----	---	---------	----------

MOLYKOTE(R) D PASTE

Version 1.2	Date de révision: 06/04/2015	Numéro de la FDS: 844038-00003	Date de dernière parution: 25.03.2015 Date de la première version publiée: 26.11.2014
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- KECI : Tous les composants sont listés, exemptés ou notifiés.
- REACH : Tous les ingrédients (pré-)enregistrés ou exemptés.
- AICS : Tous les composants sont listés ou dispensés.
- IECSC : Tous les composants sont listés ou dispensés.
- ENCS/ISHL : Tous les composants sont inscrits dans le ENCS / ISHL ou exemptés de liste d'inventaire.
- PICCS : Tous les composants sont listés ou dispensés.
- DSL : Toutes les substances chimiques de ce produit sont conformes à la LCPE 1999 et au RRSN et sont exemptés ou non de l'inscription sur la Liste canadienne intérieure des substances (DSL).
- TSCA : L'autorisation de fabrication, d'importation, de transformation ou d'utilisation de ce produit dans le cadre de la loi TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis est exemptée en raison d'un faible volume (LVE) des exigences de l'inventaire TSCA (40 CFR 723.50 (c) (1)).
- NZIoC : Tous les composants sont listés ou dispensés.

Inventaires

AICS (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (USA)

Information réglementaire supplémentaire

(Z)-docos-13-énoate de (Z)-octadec-
9-ényle 17673-56-2

L'habilitation TSCA pour la fabrication, l'importation, le traitement ou l'utilisation de ce produit se base sur une exemption pour faible volume des exigences de la liste d'inventaire de TSCA (40 CFR 723.50(c) (1)). Pour les activités réglementées par TSCA, les conditions suivantes s'appliquent : La substance LVE contenue dans le produit ne peut être utilisée que comme lubrifiant. L'exemption pour faible volume spécifie que les transformateurs et les utilisateurs industriels de ce produit contrôleront l'exposition en utilisant un dispositif de pompage et d'application pour le transférer et l'utiliser quand c'est possible, et mettront à la décharge les conteneurs de produits utilisés.

MOLYKOTE(R) D PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.03.2015
1.2	06/04/2015	844038-00003	Date de la première version publiée: 26.11.2014

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations**Texte complet pour phrases R**

R37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
 R41 : Risque de lésions oculaires graves.
 R65 : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Texte complet pour phrase H

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 : Provoque une irritation cutanée.
 H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
 H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
 :
 :

Texte complet pour autres abréviations

Asp. Tox. : Danger par aspiration
 Eye Dam. : Lésions oculaires graves
 Skin Irrit. : Irritation cutanée
 STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
 91/322/EEC : Directive 91/322/CEE de la Commission relative à la fixation de valeurs limites de caractère indicatif
 CH SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
 91/322/EEC / TWA : Valeurs limites - huit heures
 CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux

MOLYKOTE(R) D PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.03.2015
1.2	06/04/2015	844038-00003	Date de la première version publiée: 26.11.2014

méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

CH / FR